Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13170**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information"))

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales à finalité professionnelle Mention Psychologie Spécialité Psychologie clinique et psychopathologie du sportif

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer la fonction de psychologue sous réserve d'un stage de 500 heures et d'un cursus complet en psychologie.

En tant que psychologue clinicien, ce professionnel est chargé de l'accompagnement psychothérapeutique des personnes présentant des troubles psychiques.

Ce Master le rend apte, de surcroît, à prendre en charge les problématiques corporelles telles qu'elles s'expriment avec force dans les champs du sport, de la psychiatrie (psychose et autisme), de la rééducation fonctionnelle, de la prévention des conduites à risque, de la réinsertion psychosociale auprès des individus et des groupes.

Ce professionnel prend la responsabilité et réalise le suivi psychologique individuel et groupal des athlètes (consultations et psychothérapies brèves);

Il conduit l'examen et l'évaluation psychologique des sportifs (détection, sélection, orientation, expertise).

Il mène l'analyse institutionnelle en vue de la résolution des conflits (institutions sportives, hospitalières, collectivités territoriales).

Il forme les cadres du milieu sportif (et des champs précités) à la prise en compte, dans leur pratique respective, de la dimension psychique intra et inter subjective.

Il crée des dispositifs d'intervention psychologique innovants (centrés sur les dimensions psychique et corporelle du sujet) et adaptés spécifiquement à chaque problématique de terrain rencontrée dans le domaine du soin et de la prévention.

Le diplômé maîtrise, dans le respect de la réglementation légale et conventionnelle du Code de Déontologie des Psychologues (France, 22 Mars 1996) :

- La conduite des différentes formes de psychothérapie d'orientation psychanalytique (thérapie brèves, individuelle, groupale), ainsi que la psychothérapie d'orientation phénoménologique (ou existentielle) adaptée à la prise en charge des problématiques corporelles.
- La conduite des différentes formes d'entretien clinique liées à ces thérapies (de soutien, thérapeutique, de détection, d'évaluation, à visée de recherche et à visée thérapeutique)
- La passation des tests de performance et des épreuves projectives.
- Les méthodes de l'observation clinique.
- La technique du psychodrame existentiel (Ecole de Moreno) adaptée à la prise en charge des problématiques corporelles.
- Les techniques de supervision des pratiques professionnelles (Groupe Balint, analyse institutionnelle).
- La conduite et le contrôle des techniques de formation (notamment techniques de formation participative).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les secteurs de la santé, du sport, de la rééducation fonctionnelle et dans le secteur social.

La spécialité prépare plus spécifiquement le diplômé à exercer le **métier de psychologue clinicien spécialisé dans la prise en charge des problématiques corporelles** dans les institutions relevant des secteurs précités : CREPS, Sport Études, Pôles France, Clubs sportifs, Centres hospitaliers, Cliniques et Services de traumatologie, Centres de rééducation fonctionnelle, Services sociaux utilisant le média « sport » (ex : programmes de réinsertion sociale par le sport), Maisons de retraites,... ainsi qu'en cabinet libéral.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

Réglementation d'activités :

L'activité de psychologue est soumise à l'application de la loi 85-772 du 25 juillet 1985 et du décret 90-259 du 22 mars 1990 qui prévoient la possession de certifications spécifiques dont un Master professionnel de Psychologie.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Recherche se fait sur critères exclusivement pédagogiques.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après :

- Les évaluations qualitative et quantitative par le(s) psychologues cliniciens garant(s) de stage du travail réalisé par l'étudiant.
- Une évaluation par un jury universitaire des mémoires de recherche (M1) et de la modélisation de l'expérience clinique développée en stage(M2).
- Une évaluation portant sur les 19 unités d'enseignements suivantes, pour un total de 120 ECTS (soit 30 ECTS par semestre).

Les contenus des UEs s'organisent en 6 champs et sont résumés comme suit en cohérence avec les besoins du terrain sportif :

- Champ 1 : Psychologie clinique et psychopathologie de l'adulte, de l'enfant et de l'adolescent (psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent ; Psychologie clinique et psychopathologie de l'adulte ; Théories de la groupalité)
- Champ 2 : Approche psychanalytique des problématiques corporelles (Corps et psychanalyse, le symptôme ; Corps et psychopathologie, l'agir)
- Champ 3 : Approche phénoménologique des problématiques corporelles (Phénoménologie des problématiques corporelles ; Corps et phénoménologie 1, Enaction et action ; Corps et phénoménologie 2, Applications)
- Champ 4 : Evaluation, examen psychologique, accueil, orientation, prise en charge (Pratiques psychologiques 1 et 2, et Formation aux techniques d'évolution personnelle, de supervision et de psychodrame existentiel 1 et 2)
- Champ 5 : Méthodologie de l'intervention clinique (Méthodologie de l'intervention clinique en milieu sportif ; Déontologie et professionnalisation)
- Champ 4 : Méthodologie de la recherche (Méthodologie de la recherche, mémoire de recherche)
- Champ 5 : Langue vivante : anglais

et Stage : TER et 250h de stage en M1, 380h de stage en M2 (avec rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel, Méthologie du mémoire ; Travail d'Etude et de Recherche)

Les stages en responsabilité et les mémoires de M1 et M2 :

Des stages en responsabilité sont effectués par l'étudiant à raison de 630h de stage (250h à visée de recherche en M1 et 380h à visée professionnelle en M2). Ces stages sont tutorés, sur le terrain, par un psychologue clinicien garant de stage en liaison avec les enseignants-chercheurs directeurs des travaux de l'étudiant. Ils sont respectivement évalués par des évaluations qualitative et quantitative rédigées par le psychologue cliniciens garant du stage. Ils donnent lieu à deux mémoires (à visée de recherche M1 et à visée professionnelle M2) rédigés dans l'esprit d'une publication scientifique (article pour une revue spécialisée ou chapitre d'ouvrage). Ces mémoires sont évalués par un jury universitaire lors d'une soutenance orale et publique des mémoires. Le garant de stage participe au jury avec voix consultative.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		33% de professionnels et 66% d'enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

http://www.univ-montp3.fr/

http://www.poluniv-mpl.fr

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277

Arrêtés du 20 septembre 2007 et du 20 octobre 2008.